

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018



Ceyreste



Qu li va, li rèsto

08/02/2018

Note de synthèse

Article L.2312-1 du CGCT : « Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. »

Débat d'Orientations Budgétaires 2018

NOTE DE SYNTHÈSE

INTRODUCTION

Dotations de l'Etat, fiscalité locale ... c'est dans un contexte de particulière incertitude que nous abordons la préparation budgétaire 2018.

Rappelant le caractère primitif, donc prévisionnel, de ce BP 2018, l'équipe municipale a travaillé à l'élaboration du futur budget sur des bases des plus raisonnables. Pourtant, rien dans l'actualité des Collectivités Territoriales ne peut aujourd'hui nous rassurer quant à leurs capacités futures.

Soucieuse de préparer l'avenir avec prudence mais ambition, la Commune a imprimé en 2017 sa forte volonté en matière d'investissement et son souci gestionnaire en ce qui concerne la section de fonctionnement. Cet esprit devra continuer en 2018, et sans doute les années suivantes, peut-être même de façon toujours plus intense.

La majeure partie de l'investissement 2018 portera sur l'équipement central de ce mandat, la nouvelle école. Dans le même temps, le niveau de nos coûts de fonctionnement devra poursuivre l'infléchissement engagé, au prix de décisions parfois difficiles.

Les efforts produits en 2017, d'ores et déjà inscrits dans la préparation budgétaire 2018, portent leurs fruits, à l'instar des bons chiffres de ce bilan financier de l'année 2017, mais ils ménagent surtout les saisons à venir.

Car c'est aujourd'hui que se prépare la santé financière de demain.

L'Adjoint au Maire délégué aux Finances

Jean-Paul GALLERAND

Table des matières

INTRODUCTION	1
RETROSPECTIVE 2017	3
<u>EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	3
<u>EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	4
<u>ANALYSE GLOBALE ET RATIOS</u>	6
LES RATIOS OBLIGATOIRES	6
TABLEAUX ET ANALYSE DES INDICATEURS FINANCIERS	7
<u>PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017</u>	12
<u>PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017</u>	13
CONTEXTE 2018	14
BUDGET 2018 ET PROSPECTIVE	15
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	15
<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	16
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018</u>	16
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018</u>	17
<u>PROSPECTIVE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT</u>	19
CONCLUSION	19

RETROSPECTIVE 2017

En attendant les résultats définitifs qui seront arrêtés lors du vote du prochain Compte Administratif, il est d'ores et déjà possible de dresser un bilan provisoire de l'année 2017, qui s'avère très positif malgré de réelles contraintes.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Nature (Libellé)	Réalisé 2016	Estimation du réalisé 2017
CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES (Chapitre 011)	1.176.268 €	1.073.611 €
FRAIS DE PERSONNEL (012)	1.522.909 €	1.460.663 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS (014)	165.148 €	171.994 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	256.073 €	319.004 €
CHARGES FINANCIERES (66)	25.118 €	34.131 €
DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	3.145.516 €	3.059.403 €

CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES (011)

Les efforts de gestion engagés pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat ont porté leurs fruits dès cette année. En effet, malgré l'intensité de l'activité de l'année écoulée (nombreux chantiers, déménagement Hôtel de Ville, etc...), les crédits consommés pour le fonctionnement des services municipaux ont baissé de près de 8%, ce qui constitue une réelle performance de gestion, compte-tenu du contexte national et local peu favorable.

FRAIS DE PERSONNEL (012)

Là-aussi, malgré des contraintes conjoncturelles fortes (suppression des emplois aidés, augmentation du point d'indice, évolutions de carrière des agents, réussite aux concours, mise en place du RIFSEEP et du PPCR, revalorisation du régime indemnitaire des agents, etc ...), la Commune réussit à enregistrer une baisse de plus de 4% de ses dépenses de personnel, alors même que notre ratio de masse salariale était déjà au plus bas : Avec moins d'un agent municipal pour 100 habitants, Ceyreste fait partie des Communes les plus économes en matière de personnel, probablement parmi les 5 premières du Département. C'est là une situation parfois difficile à tenir, mais la faiblesse de nos ressources de fonctionnement nous y oblige.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET PENALITE SRU (014)

Le chapitre 014 est stable en 2017, situation qui ne devrait malheureusement pas se pérenniser, compte-tenu des augmentations à venir, tant pour la pénalité SRU (carence logements sociaux) qui augmentera de 25% suite à la décision du Gouvernement, que pour l'attribution de compensation qui suivra les transferts de compétences au bénéfice de la Métropole Aix Marseille Provence.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)

L'augmentation constatée (62.931 €) est totalement portée par la charge, nouvelle en 2017, de la subvention au CCAS (69.000 €). En effet, compte-tenu de l'état très favorable de la trésorerie du CCAS à la fin de l'exercice 2015, il avait été décidé, pour 2016, de ne verser aucune subvention. La structure retrouve donc un fonctionnement budgétaire conforme et perçoit désormais une subvention de fonctionnement permettant de mener les actions sociales de la Commune.

CHARGES FINANCIERES (66)

La Commune ayant contracté de l'emprunt en 2017, il est logique que ce chapitre augmente. Conformément aux excellents taux négociés cette année, l'ampleur de cette évolution est clairement limitée.

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Nature (Libellé)	Réalisé 2016	Estimation du réalisé 2017
ATTENUATION DE CHARGES (013-6419)	23.772 €	8.790 €
PRODUITS DE SERVICES, DOMAINES ET VENTES (70)	187.787 €	245.708 €
IMPOTS ET TAXES (73)	2.363.208 €	2.410.702 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS (74)	625.199 €	510.065 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)	1.435.348 €	139.475 €
PRODUITS FINANCIERS (76)	35 €	17 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	10.707 €	28.149 €
RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	4.646.058 €	3.342.906 €

UNE STABILITE DES RECETTES A SITUATION COMPARABLE, MALGRE LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT

L'écart constaté entre les deux exercices 2016/2017 (1.3 M€) correspond à l'encaissement en 2016 de la cession du terrain du Réservoir à la Sogima, somme ensuite versée, en majeure partie, à la Section d'Investissement. En effet, s'agissant là d'un bail emphytéotique et non d'une vente pure, la somme avait été affectée dans un premier temps à la Section de Fonctionnement, puis était venue abonder la Section d'Investissement par le biais d'une opération d'ordre. Cette première affectation, imposée par le caractère spécifique de la transaction, faussait, de fait, l'état de nos recettes de Fonctionnement en 2016. Nous retrouvons donc en 2017 un état plus conforme et lisible.

En faisant abstraction de ce mouvement comptable, l'évolution de nos recettes de fonctionnement est stable (- 0.1 %), cachant toutefois un désengagement récurrent de l'Etat. En effet, alors que la Dotation Forfaitaire versée à la Commune accuse une baisse de près de 9 % (- 28.406 €), que la Dotation Nationale de Péréquation baisse de près de 23 % (- 12.232 €), cette évolution négative ne se trouve compensée que grâce à une évolution structurelle positive de la fiscalité locale (gel des taux communaux mais augmentation du nombre d'habitants et de logements) de 2.4 % (+ 44.939 €) et une évolution du produit de la Taxe de séjour de +7 % grâce à une augmentation du nombre de nuitées au camping.

TAXES FONCIERES ET D'HABITATION

EVOLUTION DES TAUX DES 3 TAXES

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	13.66%	13.66%	13.66%	13.66%	13.66%	13.66%
Foncier bâti	18.63%	18.63%	18.63%	18.63%	18.63%	18.63%
Foncier non-bâti	57.21%	57.21%	57.21%	57.21%	57.21%	57.21%

La stabilité, depuis 10 ans, des Taux des 3 taxes communales, constitue un acte remarquable et rare dans le paysage des Collectivités Territoriales. Elle est la marque d'une volonté forte de ne pas faire peser sur les foyers ceyrestens une plus forte pression fiscale, par ailleurs suffisamment abondée par une valeur locative moyenne de haut niveau.

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

LES RATIOS OBLIGATOIRES

Pour les Communes de plus de 3500 habitants, les données synthétiques sur la situation financière de la Commune, prévues à l'article L2313-1 du CGCT comprennent 11 ratios définis à l'article R2313-1. Toutefois, le ratio n°8, qui correspondait au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé (Source : Rapport 2016 de la DGCL – Chapitre 4, pages 41 à 48).

► **Ratio 1** = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

► **Ratio 2** = Produit des impositions directes/population : (recettes hors fiscalité reversée).

► **Ratio 3** = Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)/ population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

► **Ratio 4** = Dépenses d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

► **Ratio 5** = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

► **Ratio 6** = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

► **Ratio 7** = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

► **Ratio 9** = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

► **Ratio 10** = Dépenses d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

► **Ratio 11** = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

RATIOS 2017	CEYRESTE 4.489 hab	Communes de la strate (3500 à 5000 hab)
1 - DRF/Pop	681 € / hab	846 € / hab
2 - PI / Pop	442 € / hab	450 € / hab
3 - RRF / Pop	744 € / hab	1035 € / hab
4 - DE / Pop	737 € / hab	371 € / hab
5 - Dette / Pop	604 € / hab	866 € / hab
6 - DGF / Pop	88 € / hab	207 € / hab
7 - DP/ DRF	47.7 %	49.8 %
9 - MAC/RRF	95.5 %	89.4 %
10 - DE / RRF	99 %	35.9 %
11 - Dette / RRF	81.2 %	83.7 %

Le résultat du ratio 1, déjà peu élevé en 2016 (714 € par habitant) par rapport aux Communes de la strate (846 €) baisse encore cette année (681 €), symbole du caractère particulièrement économe de la gestion municipale en termes de fonctionnement.

Le second ratio est d'une stricte stabilité (442 €) et illustre le fait que notre pression fiscale est légèrement inférieure à celle des autres Communes, malgré une valeur locative élevée.

Pour le ratio 3, qui baisse lui-aussi (762 € en 2016 contre 744 € en 2017), on constate que la Commune bénéficie en moyenne de beaucoup moins de recettes que les autres Communes de la strate (1035 € soit 28 % de moins), preuve, s'il en était besoin, de la nécessité d'une gestion rigoureuse, à l'instar des résultats constatés en 2017.

Comme annoncé l'année dernière dans le document synthétique du DOB 2017 (page 9), le chiffre ceyresten du **ratio 4** est le reflet des importants investissements structurels qui ont été engagés cette année. Passant de 238 € à 737 € et se plaçant presque au double des Commune de la strate (371 €), ce ratio illustre la forte action d'investissement menée en 2017, tendance qui se stabilisera en 2018 avec la livraison de la nouvelle école, pour retrouver en 2019 un niveau inférieur à la strate.

Le ratio 5, celui de l'endettement par habitant a logiquement subi en 2017 une augmentation, la Commune ayant eu recours à l'emprunt à la faveur de taux particulièrement favorables et pour des investissements lourds, amortissables sur 20 à 30 ans. C'était là une mesure de saine gestion dans la conjoncture actuelle. Ainsi, ce ratio passe certes de 305 € par habitant à 604 € en 2017, mais reste bien en-dessous du niveau des Communes de la strate (866 € soit 43 % de plus).

Avec un **ratio 6** situé à moins de la moitié de celui des autres Communes (207 €), et à un niveau qui baisse encore par rapport à 2016 (98 € contre 88 € en 2017), Ceyreste ne peut pas être accusée de vivre aux crochets de l'Etat ni des deniers publics. Commune considérée comme socialement favorisée, Ceyreste n'est pas éligible aux fonds de la Politique de la Ville, qui ont, eux progressés. Notre tranquillité a un prix, nous le payons clairement.

Le ratio 7 illustre le fait que notre marge de manœuvre en termes de ressources humaines est des plus faibles, mais notre situation reste toutefois très légèrement plus favorable que pour les autres Communes (- 2 points) ; les efforts menés cette année en matière de maîtrise de la masse salariale (- 4%) impacte directement ce ratio qui baisse de près d'un point en douze mois et double donc notre performance par rapport à la strate.

Nos capacités à financer nos investissements, indiquées au **ratio 9**, justifient le récent recours à l'emprunt, nous permettant de nous rapprocher un peu plus du niveau de la strate. Situé à 97.2 % en 2016, ce ratio communal est à 95.5 en 2017, soit près de 7 points au-dessus de la strate (89.4)

Le 10^{ème} ratio ne peut être interprété à l'échelle d'un exercice est reste surtout peu adapté à la situation particulière de notre Commune, qui dispose d'une Section Investissement confortable mais de recettes de Fonctionnement trop peu élevées.

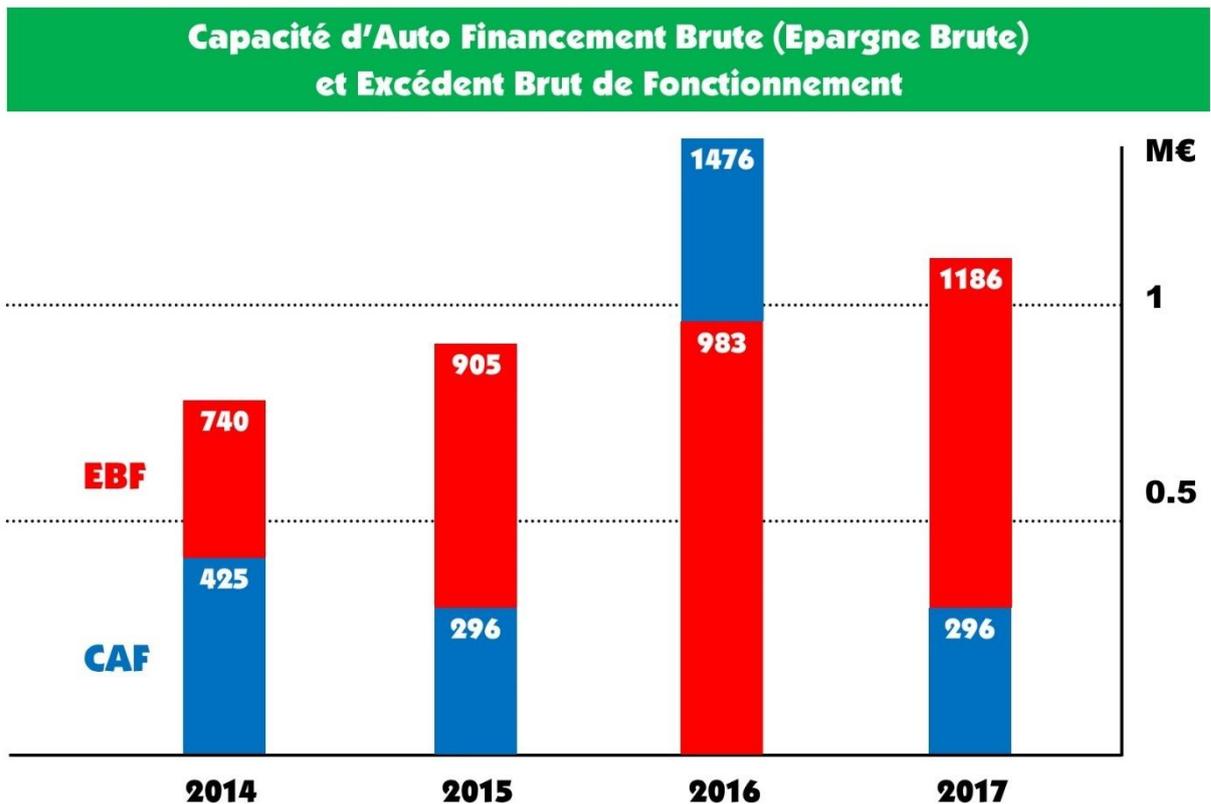
Enfin, le **11^{ème} et dernier ratio** obligatoire conforte le constat fait au sujet du ratio 5, à savoir que l'évolution sensible constatée (81.2 contre 40 % en 2016) s'explique par le recours à l'emprunt effectué cette année, sans pour autant atteindre le niveau des Communes de même strate (83.7 %).

TABLEAUX ET ANALYSE DES INDICATEURS FINANCIERS

RIGIDITE STRUCTURELLE

Le ratio de « rigidité structurelle » représente les dépenses incontournables (frais de personnel ajoutés aux frais financiers), sur les recettes réelles de Fonctionnement. Il permet de mesurer la marge de manœuvre budgétaire dont dispose la Commune. Ce ratio doit communément se situer sous la barre des 60% (afin que la Commune dispose donc de 40% de marge de manoeuvre). A Ceyreste, en fin d'exercice 2017, ce ratio est de 44.7 %, laissant ainsi à la Commune une marge de plus de 55 %, ce qui nous place 15 points au-dessus de la norme, soit dans une situation très favorable au regard de ce ratio.

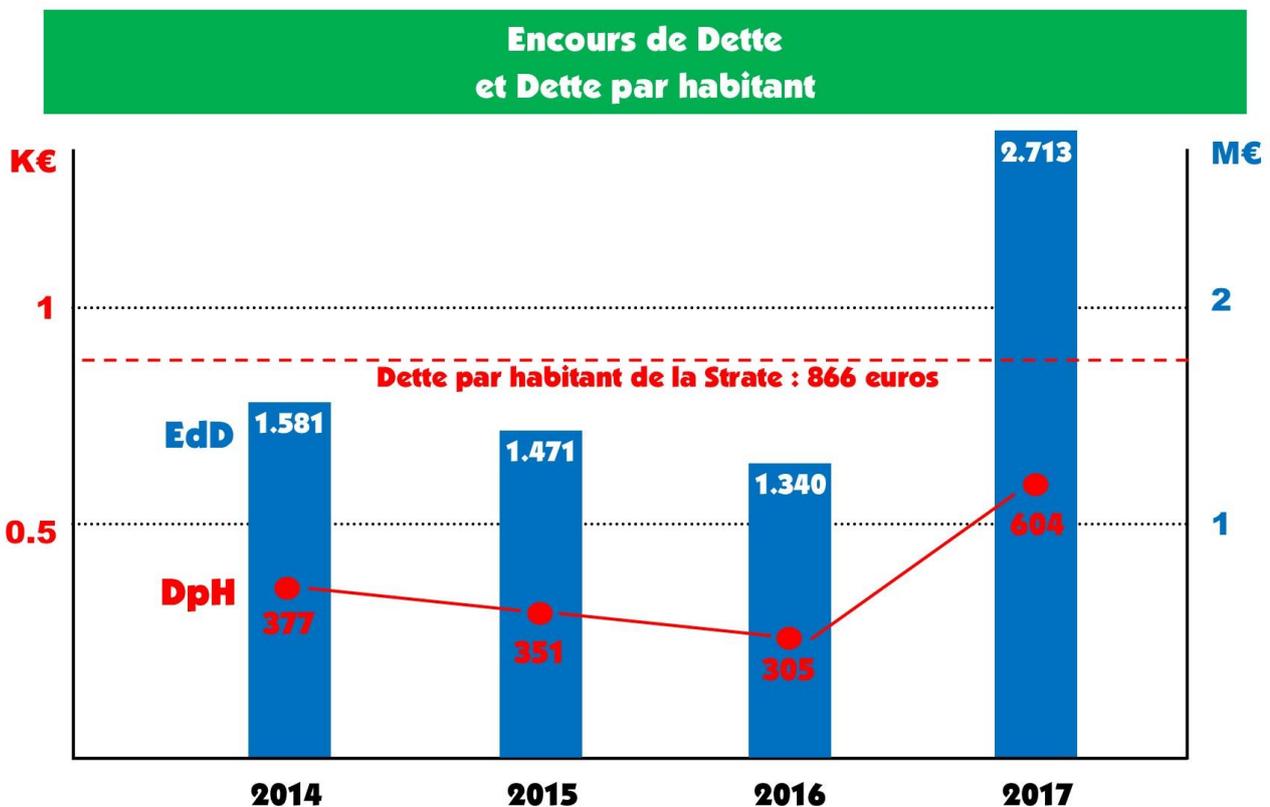
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)



La CAF brute (ou Epargne brute) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement (Excédent Brut de Fonctionnement), auquel sont déduits les intérêts de remboursement de la dette (Chapitre 66 - Charges financières).

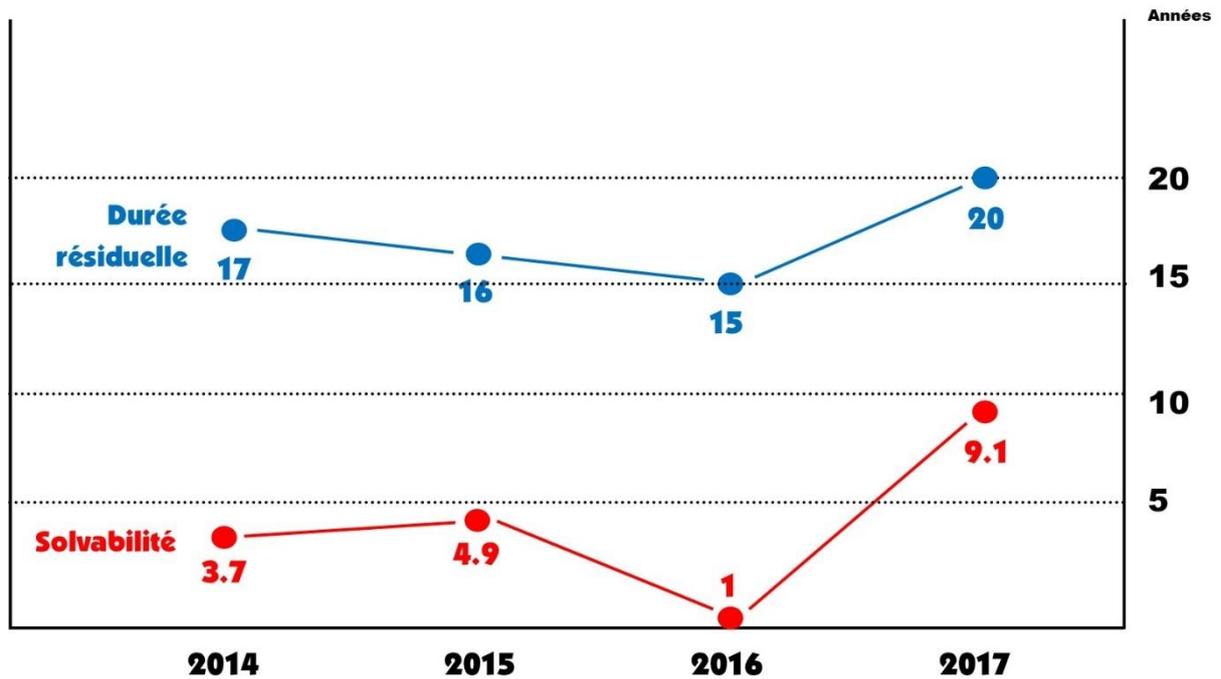
La CAF permet, dans l'absolu, de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Le chiffre de 2016 était logiquement faussé par la recette exceptionnelle de 1.3 M€ (bail emphytéotique Sogima). La Commune voit donc logiquement sa CAF retrouver, en 2017, son niveau de l'année 2015. Dans le même temps, l'excédent brut de fonctionnement progresse, préparant ainsi les difficiles années à venir pour notre Section de Fonctionnement, compte-tenu de la faiblesse de nos ressources et de l'incertitude financière pesant sur les Collectivités Territoriales, chaque année un peu plus.

DETTE DE LA COMMUNE



En 2017, notre niveau d'endettement se situe à moins de 70% de la moyenne de la strate (604 € contre 866 € en moyenne pour les communes de 3500 à 5000 habitants), ce qui laisse à la Commune une marge notable sur cet indicateur et justifie, s'il en était besoin, le récent recours à l'emprunt. Le recours à l'emprunt effectué cette année (1.5 M€), comme annoncé dans le précédent DOB, a augmenté d'autant notre encours de dette, tout en restant donc bien en dessous du niveau des Collectivités de même taille.

Durée résiduelle du stock de la dette et Solvabilité



Compte-tenu des investissements majeurs effectués en 2017, qui seront poursuivis en 2018, et qui sont amortissables sur 20 à 30 ans (Délibération municipale du 6 mars 2000), le recours à l'emprunt s'imposait à tout bon gestionnaire.

La capacité de désendettement ou solvabilité de la Commune évolue logiquement à la hausse, tout en restant en dessous du cap des 10 ans, seuil admis comme étant souhaitable. Ce ratio de solvabilité, de 9.1 ans en 2017, mesure le nombre d'années que mettrait la Commune à rembourser l'intégralité de la dette si elle y consacrait tout son autofinancement (en l'occurrence 296 K€ en 2017). Il doit être comparé à la durée résiduelle du stock de dette qui est à ce jour de 20 ans, ce qui nous place donc dans une situation très favorable.

De plus, l'emprunt contracté en 2017 était de 1.5 M€ mais était composé de deux emprunts distincts, l'un de 1 M€ sur 20 ans (taux fixe) et l'autre de 500 K€ en prêt relais sur 36 mois à un taux très faible (2.500 € d'intérêts par an seulement).

Ainsi, à compter de 2020 (date échéance de ce prêt relais), notre endettement baissera sensiblement, abaissant donc notre solvabilité sous les 7 années.

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

Principales Opérations Dépenses réelles d'Investissement	Réalisé 2017
Construction du Groupe Scolaire	1.110.356 €
Création du Centre Technique Municipal	891.522 €
Réaménagement Hôtel de Ville - Phase 2	564.529 €
Aménagement du Parc du Vallon de la Chilière	253.798 €
Amélioration des Bâtiments Communaux	97.149 €
Amélioration de la forêt communale	41.300 €
Aménagement des toilettes automatisées Place A. Blanc	28.080 €
Achat d'un véhicule services techniques	27.159 €
Vidéo Protection	20.046 €

En matière d'Investissement, l'année 2017 aura été en hausse par rapport à l'exercice précédent : 1.154.135 € en 2016 contre 3.374.916 € en 2017.

Près de 50% de cette somme (1.694.931 €) concernent les projets contenus dans le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) signé 2016 avec le Département des Bouches du Rhône : Réaménagement de l'Hôtel de Ville (Phase 2 des travaux), Construction du nouveau Groupe Scolaire (Phase 2 - lancement des travaux) et achat d'un véhicule pour les Services Techniques.

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017

Principales Opérations Dépenses réelles d'Investissement	Réalisé 2017
Subvention CD13 – Construction du Groupe Scolaire (CDDA)	237.760 €
Subvention CD13 – Construction CTM	273.480 €
Subvention CD13 – Rénovation Hôtel de Ville (CDDA)	208.944 €
Subvention CD 13 – Création du Pôle Sécurité (CDDA)	102.980 €
Subvention CD13 – Aménagement Parc du Vallon de la Chilière	79.650 €
Subvention Etat – Vidéo Protection	18.036 €
FCTVA	120.055 €

Excepté le FCTVA, dont l'assiette est calculée rappelons-le sur l'année N-2, donc le Compte Administratif 2015, pour 120 K€, les recettes d'investissement sont logiquement composées des subventions de nos partenaires institutionnels (principalement le Conseil Départemental) et se rapportent aux opérations déjà réalisées et clôturées au plus tard au début de l'exercice 2017.

Le FCTVA constitue une importante contribution de l'Etat aux dépenses des Collectivités en matière d'investissement. Son but est de compenser, de manière globale et forfaitaire, les versements de TVA que les Collectivités Territoriales et Etablissements Publics bénéficiaires sont amenés à effectuer sur leurs investissements.

Le montant total des subventions d'investissement est en 2017 de 1.037.139 €. S'y ajoute, outre le FCTVA, 1.5 M€ d'emprunt et 1 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisés, portant les recettes d'investissement 2017 à 3.657.195 €.

CONTEXTE 2018

COLLECTIVITES TERRITORIALES : ENTRE INQUIETUDE ET INCERTITUDE

Alors que les dernières années étaient clairement placées sous le signe de la baisse des moyens dévolus aux Collectivités Territoriales, il paraît difficile aujourd'hui de prédire quel destin leur sera réservé.

En effet, si les Dotations de l'Etat accusaient une baisse à la fois forte et constante depuis 5 exercices, diminuant notre Dotation Forfaitaire de plus de la moitié, rien n'est plus incertain pour l'avenir. En effet, si le Gouvernement avait, dans un premier temps, annoncé un maintien de cette tendance, le Premier Ministre a depuis assuré les Communes d'un gel de la situation au regard de cette contribution de l'Etat. Nous resterons donc sur cet engagement ministériel de premier plan et considérerons pour 2018 que notre Dotation Forfaitaire sera stable.

Dans le même temps, il était tout d'abord annoncé une suppression pour 80% des foyers de la Taxe d'Habitation, avec compensation assurée par l'Etat au bénéfice des Collectivités Territoriales lésées, à l'euro près. Puis, très récemment, le Président de la République annonçait à la fois la suppression totale de la TH et une refonte de la Fiscalité Locale à l'horizon 2020, sans donner plus de précisions sur le contenu de cette évolution et en assurant du nécessaire maintien des ressources des Collectivités (coût estimé de la perte de la TH : 15 à 20 Milliards).

A ce jour, nulle information ne nous est parvenue quant aux conditions de compensation, dès 2018, de cette non perception, partielle puis totale, de la TH. Dans le même esprit qu'en ce qui concerne la DGF, et tenant compte des engagements pris par le plus haut niveau de l'Etat, nous établirons le BP2018 sur la base d'un maintien de la DGF au niveau de 2017 et d'une compensation, totale et immédiate, du manque à gagner de la TH pour 2018.

BUDGET 2018 ET PROSPECTIVE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

Si 2016 avait été l'année de l'amorçage d'une particulière vigilance en matière de dépenses de Fonctionnement, et 2017 s'était révélée comme celle de résultats concrets et sensibles en la matière (baisse de 2.2% des dépenses réelles de fonctionnement en 2017), 2018 devra marquer le pas et constituer un exercice de poursuite de cette tendance. Il ne s'agit pas, dans la mesure du possible, de réduire le niveau de service apporté à la population, mais au contraire de gagner en efficience et de faire plus et mieux, avec moins.

Malgré une activité croissante (nouvelles manifestations, nouveaux équipements), le chapitre 011 (Charges à caractère général) devra continuer sa baisse en volume (pour rappel : moins 8% en 2017), même s'il est clair que cette baisse ne saurait être linéaire, tant l'effort produit cette année a été important.

Il en va de même pour le chapitre 012 (Charges de personnel) ; si la baisse constatée en 2017 (moins 4%) constitue un résultat notable, voire exceptionnel, compte-tenu des contraintes conjoncturelles fortes pesant sur la Commune (suppression des emplois aidés, augmentation du point d'indice, évolutions de carrière des agents, réussite aux concours, mise en place du RIFSEEP et du PPCR, revalorisation du régime indemnitaire des agents, etc ...), il reste que cette tendance sera difficile à tenir dans le long terme, tant notre marge de manœuvre est des plus réduites en termes de masse salariale. Rappelons en effet que notre niveau de masse salariale (Cf page 3 / analyse chap. 12 et page 8 / analyse ratio 7) est parmi les plus bas du Département.

Enfin, malgré les efforts manifestes produits par la Commune en vue d'éviter le statut de « Commune carencée en logements sociaux », force est de constater que l'Etat n'a pas su reconnaître ces actions à leur juste valeur. Ainsi, le passage de « Commune déficitaire » à « Commune carencée », décidé en fin d'année 2017 par l'Etat, impliquera une majoration de 25% de notre pénalité SRU, soit 102.000 € à inscrire au Chapitre 014 (Pour mémoire, 72.502 € en 2017). Au même Chapitre, l'Attribution de Compensation (AC) au bénéfice de la Métropole AMP sera portée, au BP 2018, à titre prévisionnel, à 150.000 € (96.067 € en 2017), compte-tenu de l'incertitude du calendrier relatif au transfert de compétences prévu par la Loi NoTRE.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

Conformément aux choix des années précédentes et afin que les foyers ceyrestens ne soient pas les victimes « collatérales » des pertes financières dues au désengagement de l'Etat, la Commune souhaite maintenir ses efforts en matière de maîtrise de la pression fiscale, tout en mesurant la limite de cette volonté, du fait des annonces récentes de l'Etat sur ces questions.

Aussi, les taux resteront stables en 2017 et la réévaluation annuelle des bases locatives par les services de l'Etat et des nouvelles constructions permettra de constater une légère hausse, à l'instar de celle constatée en 2017.

Par ailleurs, l'installation annoncée d'une chambre funéraire dans des locaux municipaux (anciens locaux administratifs Transexim) permettra à la Commune d'encaisser annuellement 48.000 €, soit une augmentation de presque 30 % de nos recettes non fiscales (hors dotations), ce qui illustre bien la nécessité qui s'impose à nous en matière de renflouement de nos recettes de Fonctionnement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

Les chiffres prévisionnels de l'exercice à venir sont clairs et édifiants : La quasi-totalité des principales opérations d'investissement 2018 porteront sur le secteur scolaire, en particulier le nouveau Groupe Scolaire, chantier phare du mandat, et ses équipements (cuisine, mobilier, informatique).

Les actuels établissements ne seront pas oubliés puis que la cour de l'école élémentaire sera rénovée, ainsi que le réseau d'alimentation en eau et en chauffage de l'école maternelle.

Le chantier de rénovation totale des abords de l'Hôtel de Ville, piloté et financé par la Métropole Aix Marseille Provence, impactera notre investissement à hauteur de 180 K€, afin de financer les espaces verts et l'éclairage public correspondants, conformément à la Délibération prise il y a plusieurs mois par la Commune.

Enfin, financés à 80% par le Conseil Départemental, deux panneaux électroniques d'information seront installés, en lieu et place de l'actuel panneau devenu obsolète, ainsi qu'en plein cœur du centre ancien du village.

Principales Opérations d'Investissement Envisagées	Prévision exercice 2018
Nouveau Groupe Scolaire	2.190.00 €
Participation aux abords de la Mairie	180.000 €
Aménagement cuisine et réfectoire nouvelle école	90.000 €
Equipement informatique et mobilier nouvelle école	85.000 €
Rénovation réseau eau et chauffage de l'école maternelle	80.000 €
Réfection de la cour de l'école élémentaire	78.000 €
Réaménagement de la cuisine centrale (école élémentaire)	51.000 €
Mise en place de panneaux électroniques d'information	27.000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018

Les investissements 2017 seront logiquement suivis, en 2018, des recettes en subventions correspondantes. Il en va de même pour les investissements 2018, réalisés essentiellement au cours de premier semestre, et dont on peut raisonnablement estimer que les subventions qui en découlent seront, pour tout ou partie, versées au cours de l'exercice.

En tout état de cause, notre report du solde de la section Investissement 2017, pour 1.7 M€, ajouté à la vente des deux opérations foncières (Néolia et Sogima) pour un peu plus de 1.3 M€ et au FCTVA (95 K€) nous permettront, à eux-seuls, d'assumer les dépenses prévisionnelles d'investissement budgétées.

Recettes Prévisionnelles d'Investissement	Prévision exercice 2018
Subvention CD13 / CDDA Groupe Scolaire	1.240.000 €
Subvention CD13 / Centre Technique Municipal	336.000 €
Subvention CD13 / CDDA Rénovation Hôtel de Ville	210.000 €
Subvention CD13 et Etat / Parc Vallon de la Chilière	94.000 €
Subvention CD13 / Accessibilité PMR Phase 1	52.000 €
Subvention CD13 / Création d'une ombrière (école élém)	33.504 €
Subvention CD13 / Vidéo protection Phase 3	28.976 €
Subvention CD13 / Toilettes automatisées	24.292 €
Subvention CD13 / Panneaux électroniques d'information	13.860 €
Subvention CD13 / Bornes forains	11.915 €
Vente Terrain Néolia	342.000 €
Vente Terrain Sogima	1.000.000 €
FCTVA	95.000 €

Notre mode d'évaluation des sommes évoquées ne varie pas d'un exercice à l'autre : prendre en compte toutes les dépenses probables et les seules recettes certaines. Voilà pourquoi il n'est pas interdit de penser que le résultat en fin d'exercice sera plus favorable aux finances de la Commune.

Toutefois, afin d'éclairer au mieux le Conseil Municipal dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, la Commune souhaitait porter à la connaissance des élus la liste des subventions qu'elle compte obtenir de la part de ses partenaires institutionnels.

PROSPECTIVE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT 2018 - 2020

Grâce à un niveau de subventionnement exceptionnel, du fait du soutien sans faille du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, notre Commune peut envisager sereinement son avenir financier en ce qui concerne la Section d'Investissement, qui doit logiquement suivre nos besoins à venir en nouveaux équipements, besoins qui, en l'occurrence, seront en forte baisse, notre Commune ayant atteint un niveau d'équipement conforme à ses besoins. Les dernières dépenses notables dans cette Section seront, en 2019, le réaménagement du stade et en 2020 le remboursement de l'emprunt de 500 K€ contracté en 2017. Nous retrouverons alors une Section d'Investissement conforme au niveau de notre budget et à nos capacités de financement.

La rigueur devra par contre être la règle en ce qui concerne la Section de Fonctionnement, dont les recettes sont passées de « en baisse » à « incertaines ». La tendance est là : la volonté de l'Etat de voir le train de vie des Collectivités baisser s'applique aveuglément, à l'instar des décisions passées (Loi SRU, Dotation Forfaitaire, etc), quand bien même une Commune, en l'occurrence la nôtre, dispose d'un train de vie des plus modestes et économes. Notre faiblesse réside manifestement dans le niveau trop peu élevé de nos recettes non fiscales ; des efforts sont menés dans ce sens (à l'instar de la future chambre funéraire), mais le delta est tel qu'ils ne suffiront pas à compenser le désengagement de l'Etat. Les mesures d'économies proposées et pratiquées nous permettront d'atténuer l'ampleur des difficultés à venir.

CONCLUSION

« Gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement, investissement calibré au strict nécessaire, voilà les deux axes de l'action municipale, tracés dans ce DOB et inscrits dans nos documents budgétaires, passés et à venir.

Savoir conjuguer ambition et raison, voilà notre défi. A cette mi-mandat, il semble relevé, mais nos efforts ne seront payants que s'ils prolongés.

C'est notre engagement pour Ceyreste, pour les Ceyrestens »

Patrick GHIGONETTO, Maire de Ceyreste